

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Agincourt, se sont réunis dans la salle des fêtes sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément à l'article L.122.10 du Code des Communes.

Etaient présents : MM les conseillers Municipaux : CREUZEL Christophe, , DROUVILLE Marc, FRANCIN Pierre-Yves, LAPOINTE Denis, LOVO Philippe, PARIS Christelle, REIGNIER Benoît, THIRIET Cyril , DELHOMENIE Alexandre formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Olivier LIEBER , Jean CONRAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Denis LAPOINTE, Maire.

Madame PARIS Christelle a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative : transfert de crédits
- Changement des logiciels de gestion communale
- Bail Orange
- Questions diverses

2021-16 / DECISION MODIFICATIVE : TRANSFERT DE CREDITS

Dispositif Actes : Finances Locales – Décisions budgétaires- 7.1

Monsieur le Maire expose la nécessité d'acheter une tondeuse pour les espaces verts , achat qui n'était pas prévu dans la section investissement du budget primitif 2021,

Vu l'absence de crédits prévus pour cette acquisition, Monsieur le Maire propose de procéder aux transferts de crédits suivants :

Section fonctionnement : dépenses

Chapître : 022/022 dépenses imprévues : diminution de 720 €

Chapître 023/023 virement à la section d'investissement : augmentation de 720€

Section investissement : recettes

Chapître 021/021 virement de la section de fonctionnement : augmentation de 720€

Chapître 21 Article 2158/21 Opération 202112 : augmentation de 720€

Voir tableau ci-dessous

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	137 300.00 €	0.00 €	720.00 €	138 020.00 €
21 Immobilisations corporelles	137 300.00 €	0.00 €	720.00 €	138 020.00 €
2158/21 202112	0.00 €	0.00 €	720.00 €	720.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	122 760.00 €	0.00 €	720.00 €	123 480.00 €
021 Virement de la section de fonct.	122 760.00 €	0.00 €	720.00 €	123 480.00 €
021/021	122 760.00 €	0.00 €	720.00 €	123 480.00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	2 471.03 €	-720.00 €	720.00 €	2 471.03 €
022 Dépenses imprévues Fonct	2 471.03 €	-720.00 €	0.00 €	1 751.03 €
022/022	2 471.03 €	-720.00 €	0.00 €	1 751.03 €
023 Virement à la sect° d'investis.	122 760.00 €	0.00 €	720.00 €	123 480.00 €
023/023	122 760.00 €	0.00 €	720.00 €	123 480.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les transferts de crédits proposés.

Voté à l'unanimité

2021-17/ Changement des logiciels de gestion communale

Dispositif Actes : Commande publique –Autres types de contrats-1.4

Le Maire indique que l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de Meurthe-et-Moselle a créé en son sein, dès 1990, une structure d'aide à l'informatisation des communes qui a pour but de faciliter la tâche des collectivités locales en choisissant des logiciels de gestion communale très performants et simples d'utilisation, les logiciels Cosoluce, et en s'occupant de toute la démarche : installation, récupération des données, et en s'occupant de toute la démarche : installation, récupération des données de l'ancien système informatique, formation (avec le double agrément de la région et du ministère de l'Intérieur pour la formation des élus), assistance et dépannage.

Dans un esprit de mutualisation des coûts pour la collectivité, plus le nombre de communes est élevé, plus les coûts sont faibles. Près de 450 sites ont déjà adhéré permettant d'offrir un service de qualité et de proximité.

Le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention informatique avec l'Association des Maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle pour les logiciels Cosoluce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le contrat d'affiliation pour les logiciels Cosoluce pour un montant annuel de 1673€ et autorise le Maire à signer la convention informatique pour une durée de trois ans avec effet au 1 janvier 2022

Voté à l'unanimité

2021-18 : Bail Orange

Dispositif Actes : Autres domaines de compétences des communes 9.1

Monsieur le Maire expose que la société ORANGE a proposé à la commune l'implantation d'une station relais , à savoir un ou des supports d'antenne , des antennes, des câbles et chemins de câbles, des armoires techniques , au lieu-dit « La Rosière » 54770 AGINCOURT , référence cadastrale section C Parcelle : 0002.

Monsieur le Maire ajoute qu'un bail doit être signé entre la commune et ORANGE afin notamment de préciser les conditions techniques et financières permettant à la société ORANGE d'exploiter ces équipements .

Ce bail est proposé pour une durée initiale de 12(douze) ans qui prendra effet à compter de la date de signature du bail prévue le 13 septembre 2021 . Il sera renouvelé de plein droit par périodes successives de 6 ans , sauf dénonciation anticipée par l'une des parties

Le loyer annuel proposé est de 1500 € , nets toutes charges incluses et ne sera soumis à aucune indexation durant toute la durée du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le bail proposé
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Votes : 8 Pour, 1 abstention

	Objet	Classification	Nomenclature
2021-16	Décision modificative :Transfert de crédits	Finances Locales- Décisions budgétaires	7.1
2021-17	Changement des logiciels de gestion communale	Commandes publiques- Autres types de contrats	1.4
2021-18	Bail Orange	Domaine et patrimoines- Locations	3.3

SIGNATURES

Denis LAPOINTE	Marc DROUVILLE	Olivier LIEBER	Jean CONRAUX
Alexandre DELHOMENIE	CREUZEL Christophe	Philippe LOVO	Christelle PARIS
FRANCIN Pierre- Yves	Benoît REIGNIER	Cyril THIRIET	